

# Programme formation continue des avocats

## Juin 2025

### Thème : Délit routier et permis de conduire

Date : Lundi 16 juin 2025 de 9h30 à 12h30

Lieu : Blois

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / Niveau : 2

#### Objectifs :

- Comprendre le mécanisme des retraits et récupération de points
- Connaitre les contraventions et délits spécifiques en droit routier
- Que faire pour tenter de récupérer un permis après une invalidation pour défaut de points

#### Méthodes mobilisées :

##### ➤ Programme :

- Le permis à point
- Les contraventions
- Les délits
- L'invalidation du permis

##### ➤ Moyens pédagogiques : Intervention orale interactive Communication des documents annexes supports à la formation Conseils opérationnels

##### ➤ Modalités d'évaluation finale : un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

#### Intervenant

Mélodie KUDAR, Avocate au Barreau de Versailles

Membre de l'A3D (L'Association des Avocats pour la Défense des Droits des Détenus)

#### Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
- Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 85€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 45€ pour les avocats « jeune Barreau »  
Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet [www.avocats-ecoa.fr](http://www.avocats-ecoa.fr) ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2024 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECOA. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.